

MUZIONI
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU

- **DIPUSITATA DA** : U GRUPPU « *Custruimu l'Avvene* »

- **UGHJETTU** : *Précarité étudiante IFSI et INSPE*

CONSIDERANT l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) comme attenants à l'Université de Corse ;

CONSIDERANT la dépendance de ces instituts envers 3 acteurs : l'Etat, la Collectivité et l'Université ;

CONSIDERANT les étudiants de ces formations en Corse comme rattachés à l'Université de Corse ;

CONSIDERANT les lieux de dispense des cours des futurs soignants et enseignants entre Ajaccio ou Bastia ainsi que Corte ;

CONSIDERANT le coût engendré par un loyer à l'année scolaire dans les villes d'Ajaccio et de Bastia ;

CONSIDERANT les frais de déplacement engendrés par les divers lieux d'études et de stages ;

CONSIDERANT les revenus de stage d'un étudiant en Soins Infirmiers sur 3 ans comme étant équivalents à 2430 euros pour un temps de travail égalant celui d'une formation en alternance ;

CONSIDERANT des revenus de stage encore plus faible concernant les étudiants en Métiers de l'Enseignement 1 (MEEF 1), ainsi qu'en MEEF 2 pour les personnes n'ayant pas validé le concours en fin de première année ;

CONSIDERANT l'absence de logements universitaires gratuits ou à bas coûts pour les étudiants disposant de moyens modestes sur Ajaccio et Bastia ;

CONSIDERANT l'absence d'un restaurant universitaire à Ajaccio et Bastia ;

CONSIDERANT l'absence d'activités sportives et culturelles accessibles gratuitement par le biais du statut d'étudiant à Ajaccio et Bastia ;

CONSIDERANT l'absence d'un Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé en dehors de Corte ;

CONSIDERANT la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) demandée à ces étudiants à hauteur de 90 euros par ans pour pouvoir contribuer à l'entretien et l'amélioration d'un campus sur lequel ils se trouvent moins de 25% de leur temps de formation ;

CONSIDERANT la mise en place d'une carte de transport par voie ferrée à 20 euros annuels pour les étudiants ;

CONSIDERANT les trajets aller-retour d'une durée de 4h cumulés pour regagner Ajaccio ou Bastia en train devant être effectués dans la même journée afin de ne pas occasionner de frais d'hébergement supplémentaires ;

CONSIDERANT qu'en raison de temps de déplacement trop élevés en train, les étudiants sont souvent dans l'obligation d'utiliser leurs voitures comme moyen de se rendre sur Corte pour assister aux cours universitaires ;

CONSIDERANT le caractère d'utilité publique qu'ont les filières de l'enseignement et des soins pour la Corse ;

CONSIDERANT les deux filières comme pourvoyeuses d'emplois stables et à très long terme ;

CONSIDERANT la nécessité pour de nombreux étudiants en Soins Infirmiers de travailler la nuit en plus de leurs cours pour subvenir à leurs besoins ;

CONSIDERANT les bourses allouées par la Collectivité de Corse comme étant un bol d'oxygène, mais ne permettant pas aux plus démunis de pouvoir entamer ou poursuivre leurs études ;

CONSIDERANT la suppression du Revenu de Fin de Formation pour les étudiants en Soins Infirmiers par ordre préfectoral en Juin 2017 ;

CONSIDERANT l'abandon par plusieurs étudiants de ces filières car étant dispensées dans un environnement trop onéreux, notamment concernant les personnes vivant dans le rural, celles sans revenus ou soutien parental et celles en reconversion professionnelle après une durée de chômage ;

CONSIDERANT que ces filières ne sont pas épargnées par la précarité ;

CONSIDERANT ces formations comme indirectement discriminatoires pour les personnes à faibles revenus, habitant en dehors des aires géographiques d'Ajaccio et de Bastia ;

CONSIDERANT cette inégalité dans l'entreprise et la réussite de diplômes universitaires comme inadmissible ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

DENONCE des conditions d'études désastreuses pour les étudiants des filières des soins et de l'enseignement ;

DENONCE un traitement extrêmement inégalitaire entre les étudiants de ces filières et ceux dont le cursus se réalise majoritairement sur Corte ;

DENONCE le caractère de discrimination sociale incarné par ces filières qui sont quasi inaccessibles aux personnes en situation de précarité ;

DEMANDE à la Collectivité de Corse, en collaboration avec le CROUS de Corse et l'Université de Corte, de prendre les mesures nécessaires à la mise à disposition de logements sur Ajaccio et Bastia permettant aux étudiants en situation de précarité de bénéficier d'un hébergement décent, à bas coût ou gratuit ;

DEMANDE à la Collectivité de Corse de fournir un effort financier supplémentaire pour défrayer tout ou partie des frais d'essence des étudiants des filières du soins ou de l'enseignement se rendant à des cours à Corte contre justificatifs ;

DEMANDE à la Collectivité de Corse, en collaboration avec le CROUS de Corse et l'Université de Corte, de se rapprocher d'établissements de restaurations environnants les lieux de formations sur Ajaccio et Bastia afin de proposer une alternative à l'absence d'un restaurant universitaire en ces lieux ;

DEMANDE à la Collectivité de Corse, en collaboration avec le CROUS de Corse et l'Université de Corte, de se rapprocher d'établissements sportifs et culturels sur Ajaccio et Bastia afin de proposer en ces lieux une alternative au manque d'infrastructures culturelles et sportives normalement accessibles gratuitement aux étudiants sur le campus ;

DEMANDE à la Collectivité de Corse, en collaboration avec le CROUS de Corse et l'Université de Corte, de signer une convention tarifaire avec au moins un médecin, une assistante sociale, une diététicienne et un addictologue sur Ajaccio et Bastia, permettant de garantir un accès aux soins et aux conseils de professionnels sanitaires et sociaux gratuits pour tous les étudiants en ces lieux.